

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-André tenue au Centre communautaire, le lundi 6 décembre 2021 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance, Mesdames Annie Desbiens, Claudia Desbiens, Claudia Tremblay et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Rémi Brassard et Jean-Denis Martel.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La directrice générale/greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum

2021-169 ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté en y ajoutant :

- 1.13 Nomination comité de suivi du plan d'action Municipalité Amie Des Aînés
- 1.14 Autorisation de signatures – Emprunts et garanties
- 7.1 Demande d'ajout d'affichage au centre de service Scolaire Pays-des-Bleuets

1. Administration

- 1.1 Présences
- 1.2 Ouverture
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021
- 1.5 Correspondance
- 1.6 Rapport des représentants du conseil
- 1.7 Rapport général de la mairesse
- 1.8 Dépôt d'un extrait de registre public des déclarations de dons ou avantages
- 1.9 Adoption du calendrier des séances 2022
- 1.10 Fermeture période des fêtes
- 1.11 Publicité période des fêtes Étoile du lac
- 1.12 Appui CPE Aux Petits Trésors de Chambord

2 Finance

- 2.1 Résolution de concordance de renouvellement d'emprunt (Eau potable 2019)
- 2.2 Factures et liste des comptes pour approbation
- 2.3 Reconsidération de paiement du chèque # 19123
- 2.4 Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'Amélioration – Rang Dequen
- 2.5 Dépôt audit sur le budget 2021 et le PTI 2021
- 2.6 Demande d'aide financière Maison des jeunes
- 2.7 Cautionnement Relais St-André

5 Propriétés et espaces loués

- 5.1 Demande prêt de salle communautaire

6 Sécurité publique

- 6.1 Renouvellement de l'entente Refuge Animal
- 6.2 Renouvellement entente Croix Rouge

11 Varia

- 11.1 Demande locaux et aide financière Aux fils du temps
- 11.2 Problème de visibilité intersection Lamy-Principale et Collège-Martel
- 11.3 Renouvellement des chaises à la salle communautaire
- 11.4 Guignolé
- 11.5 Patinoire
- 11.6 Entretien hivernale des chemins
- 11.7 Règlementation sur la finition extérieure des maisons et chalets

12 Période de questions

13 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 en y apportant les corrections suivantes :

- Dans la résolution 2021-154 nous aurions dû lire que Monsieur Jean-Denis Martel est vérificateur des comptes et non responsable des comptes.
- Une erreur s'est glissée lors de la lecture des comptes, le bénéficiaire du chèque numéro 19123 au montant de 1 468.37\$ n'est pas Ambioner mais La Fabrique Saint-André.

2021-171**CORRESPONDANCE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date du 2 décembre 2021.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

La mairesse fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont elle est la représentante.

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONS OU AVANTAGES REÇUS DE PLUS DE 200\$

La secrétaire-trésorière dépose l'extrait du registre public des déclarations de dons ou avantages reçus de plus de 200\$, pour la période du 8 décembre 2020 au 6 décembre 2021, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. L'extrait déposé ne contient aucune déclaration.

2021-172**CALENDRIER DES SÉANCES**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19 h30 :

10 janvier 2022	04 juillet 2022
07 février 2022	1 ^{er} août 2022
07 mars 2022	12 septembre 2022
04 avril 2022	03 octobre 2022
02 mai 2022	07 novembre 2022
06 juin 2022	05 décembre 2022

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2021-173 FERMETURE DES BUREAUX DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que pour la période des Fêtes 2021, les bureaux seront fermés du 24 décembre 2021 au mardi 4 janvier 2022 inclusivement.

2021-174 PUBLICITÉ POUR LA PÉRIODE DES FÊTES DE L'ÉTOILE DU LAC

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la diffusion de la publicité suivante pour la période des Fêtes :

- L'Étoile du Lac, édition du 15 décembre 2021 pour un montant de trois cent vingt dollars (320 \$) plus taxes applicables.

RETRAIT DE MONSIEUR JEAN-DENIS MARTEL

Monsieur le conseiller Jean-Denis Martel se retire de la table du conseil considérant être en conflit d'intérêts dans le prochain point traitant du CPE aux Petits Trésors.

2021-175 APPUI AU CPE AUX PETITS TRÉSORS DE CHAMBORD

ATTENDU QUE le CPE Aux Petits Trésors situé au 139, rue de la Plaine à Chambord est à proximité de notre municipalité;

ATTENDU QUE les résidents de la municipalité utilisent le service depuis plusieurs années;

ATTENDU QU'UN grand nombre de familles est à la recherche de place en garderie dans le secteur et que ceux-ci fautent de place, doivent faire une longue distance ou utiliser d'autres recours pour obtenir un service de garderie;

Il est proposé Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le CPE Aux Petits Trésors dans sa demande de places supplémentaires auprès du Ministère de la famille.

RETOUR DE MONSIEUR JEAN-DENIS MARTEL

Monsieur le conseiller Jean-Denis Martel reprend sa place à la table du conseil.

2021-176 NOMINATION COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Claude Desbiens représentant du milieu aîné sur le comité de suivi territorial.

2021-177 AUTORISATION DE SIGNATURES – EMPRUNTS ET GARANTIES

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-André tous les emprunts et les garanties à intervenir auprès des institutions financières.

2021-178 RÉOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 115 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du village de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean souhaite emprunter par billets pour un montant total de 115 600 \$ qui sera réalisé le 13 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2003-04	115 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 décembre 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	22 200 \$	2.49 %
2023.	22 700 \$	2.49 %
2024.	23 100 \$	2.49 %
2025.	23 600 \$	2.49 %
2026.	24 000 \$	2.49 %
2026.	0 \$	

2021-179 FACTURES ET LISTE DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 2 décembre 2021.

Roger Allard	200.00\$	19156
ADMQ	143.72\$	19157
Club Quad Passion Nature	1 000.00\$	19158
DCCom Automation Inc.	2 104.04\$	19160
Eurofins Environnex	112.68\$	19161
Les Entreprises Éric Fleury	1 026.16\$	19162
Fonds d'information territoires	15.00\$	19163
Garma Impression	178.21\$	19164
Inter-Cité Usinage	248.50\$	19165
Le Relais Saint-André	367.29\$	19166
Mégaburo	166.62\$	19167
Nutrinor Énergies	411.00\$	19168
Les Entreprises SAM	972.29\$	19169
Société canadienne des Postes	528.89\$	19170
Télénet	143.72\$	19172
Tell-Tech	36.68\$	19173
Vision Informatik	97.74\$	19174

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin
Directrice générale /greffière-trésorière

2021-180 RECONSIDÉRATION DU CHÈQUE NUMÉRO 19123

CONSIDÉRANT le chèque de 1 468.37 \$ à l'ordre de la Fabrique de Saint-André en date du 22 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer un paiement de cette nature, une résolution du conseil est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'aucune résolution n'était approuvée pour le conseil en place lors du paiement et qu'ils n'ont pas été consultés;

CONSIDÉRANT QUE ce chèque a été fait avant le début du mandat des membres du conseil actuel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil actuel souhaite se dissocier de ce paiement;

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE ce conseil municipal se dissocie du paiement de 1 468.37\$ fait par chèque à l'ordre de la Fabrique de Saint-André en date du 22 octobre 2021 # 19123.

2021-181 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE ROBERVAL / DOSSIER #00031089-1-91010(2) – 2021-04-26-10

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Tremblay il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-André approuve les dépenses d'un montant de 22 000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021-182 DÉPÔT D'AUDIT DE CONFORMITÉ DE L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DE L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André a été auditée respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisation;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un rapport le 23 novembre 2021 de la part de la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'À la lecture du rapport, la municipalité n'est pas conforme sur les points suivants :

- Séance exclusive d'adoption du budget
- Adoption d'un programme triennal d'immobilisation

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé au conseil les rapports d'audits;

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le dépôt de l'audit.

2021-183

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE la Maison des jeunes est désormais sur le système téléphonique IP;

ATTENDU QUE depuis l'installation, il ne leur est plus possible d'utiliser leur appareil sans fil;

ATTENDU QUE l'utilisation d'un tel appareil est jugée essentielle par le conseil d'administration de la Maison des jeunes;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la Maison des jeunes afin de payer la facture nécessaire à l'achat et l'installation d'un module permettant l'utilisation d'un téléphone sans fil au coût de 306.95 \$ plus les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame Martine Chrétien, appuyée par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le paiement d'un montant de 306.95 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise TELL-TECH.

RETRAIT DE MADAME MARTINE CHRÉTIEN ET MONSIEUR JEAN-DENIS MARTEL

Madame la conseillère Martine Chrétien et Monsieur le conseiller Jean-Denis Martel se retirent de la table du conseil considérant être en conflit d'intérêts dans le prochain point traitant du Relais Saint-André.

2021-184

CAUTION À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LE RELAIS SAINT-ANDRÉ

ATTENDU QUE le Relais Saint-André est présentement en précarité financière et effectue un redressement financier;

ATTENDU QUE de nombreuses solutions ont été examinées par le Conseil d'administration afin de stabiliser et sécuriser la coopérative;

ATTENDU QUE la solution retenue par le Conseil d'administration est de procéder à l'ouverture du prêt hypothécaire du Relais Saint-André à la hauteur de trente-mille dollars (30 000 \$) afin de constituer un fonds de roulement;

ATTENDU QUE le Relais Saint-André doit obtenir le cautionnement de la municipalité afin d'obtenir l'ouverture du prêt hypothécaire.

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le cautionnement de 30 000 \$ de la Coopérative de Solidarité le Relais Saint-André auprès de Desjardins.

RETOUR DE MADAME MARTINE CHRÉTIEN ET MONSIEUR JEAN-DENIS MARTEL

Madame la conseillère Martine Chrétien et Monsieur le conseiller Jean-Denis Martel reprennent leur place à la table du conseil.

2021-185

PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de Madame Rita Chamberland, coordonnatrice de la Maison des Jeunes de Saint-André et de leur prêter la salle communautaire pour la tenue d'une activité le 12 décembre 2021.

Attendu que ce prêt est consenti avec les conditions suivantes :

- La signature du contrat de location
- Le ménage fait après l'assemblée

**2021-186 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE REFUGE ANIMAL INC. –
OPÉRATION D'UNE FOURRIÈRE MUNICIPALE**

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers QUE ce conseil renouvelle avec le Refuge Animal inc. le contrat pour l'opération d'une fourrière municipale pour l'année 2021 aux tarifs de 8.32\$ par chien et de 3.58\$ par citoyen.

QUE Madame Claire Desbiens, mairesse, et Madame Catherine Asselin, directrice générale, soient autorisées à signer le contrat avec le Refuge Animal inc.

**2021-187 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE SERVICE AUX SINISTRÉS – LA
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

Afin que la Croix-Rouge puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des obligations découlant de l'entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André accepte de renouveler l'entente « Services aux sinistrés » avec la Croix-Rouge ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André s'engage à verser un montant annuel pour la durée de l'entente, s'établissant comme suit :

- 2021-2022 170\$
- 2022-2023 180\$
- 2023-2024 180\$

Le versement se fera dans les 30 jours suivants la signature de ladite entente et, par la suite, à la date d'anniversaire de la signature pour la durée de l'entente ;

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-André accepte de renouveler pour une période de trois (3) ans l'entente « Services aux sinistrés » avec la Croix-Rouge et s'engage à verser sa cotisation annuelle.

QUE Mesdames Claire Desbiens, mairesse et Catherine Asselin, directrice générale soient autorisées à signer le contrat avec la Croix-Rouge.

**2021-188 DEMANDE D'AJOUT D'AFFICHAGE AU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE
PAYS-DES-BLEUETS**

ATTENDU QU'un grand nombre d'usagers de la route ne diminuent pas leur vitesse à l'entrée du village en provenance de Chambord ;

ATTENDU QUE plusieurs enfants résident dans ce secteur ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'affichage de présence d'écolier dans cette zone ;

ATTENDU QUE plusieurs parents sont inquiets pour la sécurité de leurs enfants ;

ATTENDU QUE l'affichage de ce type relève du Centre de Service Scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU QUE des demandes ont déjà été faites au Centre de Service Scolaire du Pays-des-Bleuets mais n'ont pas été concluantes ;

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Madame Claudia Tremblay de faire une demande officielle d'affichage de présence d'écoliers pour l'entrée du village en provenance de Chambord.

VARIA

- 11.1 Demande locaux et aide financière Aux fils du temps
 Une demande d'aide financière a été déposée afin d'obtenir de l'aide pour payer l'installation et les frais mensuels pour une connexion internet. Ils expriment

également leur besoin d'obtenir un nouveau local pour leur installation si l'église cesse le chauffage.

- 11.2 Problème de visibilité intersection Lamy-Principale et Collège-Martel
Monsieur Jean-Denis a exprimé un problème de visibilité aux Lamy-Principale et Collège-Martel. Le cas sera étudié par les inspecteurs.
- 11.3 Renouvellement des chaises à la salle communautaire
Monsieur Aurélien Lebel a fait la demande de renouveler les chaises de la salle communautaire car elles ne sont pas confortables.
- 11.4 Guignolé
Les responsables affirment avoir reçu de grosses commandes d'entreprises. Ils ont des paniers de disponibles.
- 11.5 Patinoire
Les citoyens aimeraient avoir la patinoire avant la période des fêtes si la température le permet.
- 11.6 Entretien hivernale des chemins
Des citoyens se sont plaints de l'heure à laquelle le contracteur entretient les chemins le matin. Il passe aux alentours de 6 h30 mais devrait passer à 5 h du matin.
- 11.7 Règlementation sur la finition extérieure des maisons et chalets
Monsieur Rémi Brassard demande plus d'information sur les délais des finitions extérieurs des chalets et maisons.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions

2021-189 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h03.

CLAIRE DESBIENS
MAIRESSE

CATHERINE ASSELIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec